

## Communiqué concernant la bande 5 MHz



Communiqué spécial du 18 novembre 2015

Voici la traduction du communiqué officiel de l'ARU région 1 sur l'attribution au service amateur d'une bande de fréquences autour de 5300 kHz.

Au cours de la session plénière de ce jour, mercredi 18 novembre 2015 après-midi de la Conférence Mondiale des Radiocommunications (WRC / CMR-15) à Genève, une nouvelle attribution de bande de fréquences au service amateur a été finalement approuvée. Il s'agit d'une allocation étroite de 15 kHz entre 5351,5 et 5366,5 kHz, à titre secondaire (pas dans le texte d'origine ?). Il est à noter qu'il s'agit de la première allocation de bandes HF depuis la conférence WARC de 1979.

Après une intense pression du service fixe de radiocommunication, utilisateur primaire, les limites de puissance ont été fixées à 15 Watts PIRE dans les régions 1 et 3, 20 Watts PIRE au Mexique et 25 Watts PIRE en Amérique centrale, Amérique du Sud et la plupart des pays des Caraïbes.

Les sociétés membres situées en région 1 ne disposant pas d'attribution dans cette bande au titre de l'article 4.4 du Règlement des Radiocommunications sont invitées à contacter rapidement leur administration pour que ce segment étroit soit inclus dans leur licence, bien que le nouveau Règlement des Radiocommunications n'entrera en vigueur que le 1er janvier 2017.

### Commentaire du président

La décision de l'assemblée plénière est décevante pour le service amateur, qui se voit attribuer 15 kHz dans cette nouvelle bande du spectre HF.

En région 1, les 48 administrations de la CEPT avaient démocratiquement décidé, malgré le veto de plusieurs de ses pays, lors de leur ultime réunion de préparation de la conférence, le 18 septembre 2015, une position commune d'attribution de 100 kHz entre 5350 et 5450 kHz. Le REF s'était fortement mobilisé auprès de l'ARCEP, l'administration de tutelle et du Ministère de la Défense, comme je l'ai relaté dans mon éditorial d'octobre 2015. En Afrique, l'Union des Administrations africaines des télécommunications (ATU) avait également décidé en juillet 2015 une attribution autour de 5300 kHz.

La bataille a donc été rude parmi les délégués des 193 pays réunis à Genève qui finalement ne nous ont attribué qu'une étroite portion du spectre dans la bande des 60 mètres, avec une puissance très contrainte.

[http://www.r-e-f.org/index.php?option=com\\_content&task=view&id=1023&Itemid=352&utm\\_source=feedburner&utm\\_medium=feed&utm\\_campaign=Feed%3A+LeSiteDuRef-union+%28Le+site+du+REF-UNION%29](http://www.r-e-f.org/index.php?option=com_content&task=view&id=1023&Itemid=352&utm_source=feedburner&utm_medium=feed&utm_campaign=Feed%3A+LeSiteDuRef-union+%28Le+site+du+REF-UNION%29)